

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
Samedi 13 Janvier 2018
à LUCCIANA

CTCR/JSS-ND/17-01-18/518

Présents :

BELANGER P (Porto Vecchio XV : 7 voix), BERGIER A (C.R.A.B XV : 5 voix), GIAMMARCHI A (RC Casinca : 0 voix).
ORSINI F, PAGLIAI C, RAFFALLI J (RC Lucciana : 9 voix), SAVELLI JS, TORRE J (RC Ajaccien : 10 voix).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

DEL MORO A (Bastia XV : 8 voix), PRIETTO C (AS Ventiseri : 5 voix),

Absents :

ANDRES R, CERVERA S, FRANCESCHI JY, LUCCHINI N, ROURE, SIMONETTI C, SUSINI B.

Assistent :

BONINO H, COLONNA A, DUCREUX N, SIRAUD L.

Début séance à 10H30

Monsieur le Président remercie les présents.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut délibérer.

1. Présentation des comptes annuels exercice 01/07/16-30/06/17

Le Président donne la parole au Trésorier qui détaille le Compte de Résultat :

Les Produits de l'exercice :

Augmentation du poste vente de marchandises qui correspond à la vente de billets de match, l'augmentation correspondante se retrouvera dans les achats de billets.

Production vendue/ Recette manifestation +15500€ correspond au Challenge des montagnards nous retrouverons en charges les achats pour ce montant.

BPJEPS augmentation de 10300€ qui s'accompagne d'une augmentation des charges, mais ce poste reste une ressource significative du CTCR.

Subvention CTC -3 000€

Subvention FFR CRT -5 000€

F.O

JSS

FFR Corse/continent 438000€ mais charges identiques (ne pas oublier qu'on a intégré 1 équipe supplémentaire) nous n'avons pas appliqué la décision prise en comité directeur d'augmenter de 10€ les frais/licence pour pallier à un éventuel dépassement de l'enveloppe.

Autres subventions -17 000€ (subv. Visio -3 962, subv. CEL -2 500€, subv. CET -3 360€, subv. SEVEN -3 714€, subv. Labellisation -2 500€ mais toutes ces subventions étaient à « obtention unique »)

Total des produits d'exploitation 948 183€ donc une augmentation de 11 000€ sur l'exercice 15/16.

Les charges de l'exercice :

Achats de billets de match une perte de -2 000€ correspond aux billets offerts à nos partenaires.

Achat matériel sportif 5 000€ dont PUBLICO 1 374€ qui correspond au flocage des tee-shirts du Challenge des Montagnards.

Prestation BPJEPS +14 000€ malgré ces charges correspondant à la rémunération des intervenants, ce poste reste largement excédentaire et est donc une ressource significative.

CHN diminution de 5 000€.

Le trésorier précise que depuis son élection il s'attache à la maîtrise des achats.

Redevance Crédit bail matériel de transport diminution due à la fin d'un contrat

Publicité +16 814€ Comm'on = communication Pannunzi, Afficolor et De Castro= campagne venue de Dusautoire

Le trésorier précise que le poste communication représente 1.6% du budget total, ce qui est tout à fait cohérent pour une association, même si on rapporte ce taux hors enveloppe CC il est alors de 3.2%

Voyages et déplacements +62 000€ qui correspondent à la facturation des déplacements des clubs dans le cadre de la compétition et dont une partie fait l'objet de refacturation et est constatée dans le poste 791100 transferts de charges de déplacements

Sélection -16 000€ les déplacements de certaines sélections ont été inclus dans l'enveloppe Corse/Continent puisqu'avec la nouvelle équipe à la tête de la FFR il a été décidé que l'enveloppe est dédiée au développement du rugby en Corse

Corse/continent -45 000€

Poste déplacements des salariés en hausse : LACOMBE S DESJEPS à Marcoussis, POCQ D formation Oval-e2...

Déplacements des élus -3648.09€

Forfaits km en baisse également

Réception : Augmentation de 24 900€ correspondant à la venue de l'équipe de France Féminines en janvier 2017, certes une grosse charge mais qui voit sa résultante cette saison avec l'octroi d'un match du T6N18 féminin. De plus le BENISTA nous fera bénéficier d'un partenariat de 2 000€ cette saison

Le CAC précise qu'il a effectué un sondage sur ce poste qui s'est révélé correct et qu'il n'a pas d'opinion à formuler sur l'engagement de la dépense

Congrès des Arbitre, c'est une erreur de frappe il faut comprendre Challenge des Montagnards

Les prestations bancaire en hausse de 2 700€ = abonnement à SOGECASH Ste Générale pour la maîtrise des paiements, tous les virements saisis par DUCREUX N sont validés par SAVELLI JS ou PAGLIAI C. Ce poste sera renégocié au cours de la saison pour être plafonné à 800€/an.

Le Trésorier rappelle que la Ste Générale nous verse un partenariat de 15 000€, qu'ils viennent de s'engager sur une participation de 5 000€ sur le T6N18.

Impôts et taxes -3 800€ exonération de la taxe sur les salaires

Salaires et charges/ salaires+35 000€ CRT du sud sur 1 année entière contrairement à 2014/2015 et augmentation de DUCREUX N de 150€ net/mois.

Résultat d'exploitation -78 000€ qui est ramené à -46 000€ pour le résultat après l'intégration des quote-part des subventions virées qui compensent en partie la dotation aux amortissements.

Présentation du Bilan

Passif : Les fonds propres diminuent logiquement puisque le résultat est déficitaire, cependant nous conservons 69% de fonds propres qui est le ratio de solvabilité très favorable

Les emprunts diminuent normalement

Les sommes dues aux clubs sont un instantané pris au 30/06/17, ainsi que les dettes aux fournisseurs

L'actif immobilisé représente les sommes dues au CTCR 30/06/17

Une interrogation est faite sur le club de BASTIA XV : une augmentation de la dette de 10 000€, le Trésorier trouve cela préoccupant, toutes les procédures mises en place pour recouvrir cette dette sont en échec. Un dernier protocole va être mis en place, sans aboutissement cette année il faudra la provisionner. Il est possible de demander le versement direct des subventions CTC.

Le CAC précise qu'il reste attentif.

DEL MORO A confirme le paiement de la dette par le président MATHIEU D, ils attendent des subventions de la CTC

SAVARY H signale qu'il y a des clubs pour lesquels les dus ne pourront jamais être recouverts et qu'il faut donc les mettre en sommeil : Cervioni XVI, Aleria XV, RC Bonifacien et CSA UILSC5

PAGLIAI C il faudra aussi provisionner les pertes pour un total 8 019€ sur l'exercice prochain

THEURIER F mais a-t-on un recours ? Peut-on se retourner vers les instituts bancaires ?

PAGLIAI C nous utiliserons les recours et mettrons en place la procédure

Trésorerie 30 000€ diminution par rapport à la saison passée mais il y a une grosse augmentation de l'encours de la FFR qui explique cela. Si on additionne les disponibilités et les sommes dues nous avons progressé, nous avons de la trésorerie

Le CAC précise que nous avons beaucoup d'argent dehors, mais que pour une association avoir 3 mois de budget en trésorerie c'est bien, 6 mois ce serait mieux

Pour clore ce chapitre le Trésorier précise que si le résultat est déficitaire nous avons des réserves mais nous ne devons pas reproduire ce schéma cette saison.

Le budget voté pour le fonctionnement est équilibré, donc pour toutes les demandes hors budget il faut trouver des ressources.

Le Président reprend la parole et la donne au Commissaire aux comptes (CAC) qui va présenter son rapport :

Il remercie le Trésorier pour sa présentation qui dénote une grande implication, il signale qu'il serait bénéfique de demander à l'expert-comptable d'appuyer la présentation en faisant un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé.

Il a expédié son rapport par mail ce matin même et il certifie sans réserve les comptes du Comité Territorial Corse de Rugby pour la saison 2016/2017.

Le président le remercie et passe au vote

2. Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'UNANIMITE

Le Trésorier précise que lors du passage en Ligue nous devons reconduire les contrats avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes et qu'il est favorable à conserver ces 2 cabinets.

Le Président signale que la date de la 1^{ère} réunion de la ligue pour former l'exécutif, ainsi que le bureau doit être fixée.

Il est décidé qu'elle se fera début Mars 2018, après le match T6N18.

Il félicite le Trésorier et lui demande de présenter le Prévisionnel 2017/2018

3. Présentation du budget prévisionnel 01/07/17-30/06/18

Le Trésorier présente le Prévisionnel 2017/2018, il n'y a pas de modification significative, le budget total est de 1 045 955€.

Il se fait une priorité d'utiliser l'enveloppe Corse/Continent dans sa totalité, il rappelle que l'enveloppe de 2016/2017 de 438 000€ et que la nouvelle gouvernance de la FFR a décidé que nous pouvions utiliser cette dernière à toutes fins utiles pour développer le rugby en Corse.

Le forfait de Bastia XV en Fédérale 3, nous permet d'envisager une redistribution de 300€ supplémentaire aux clubs continentaux pour faire face à leurs frais de bus (ils avaient un forfait de 2300€) et de 300€ de plus aux équipes séniors Corses qui elles ont un plafond de 1 600€. Si en fin de saison il existe toujours un différentiel il sera bien évidemment redistribué entre tous les clubs.

COLONNA A les saisons des équipes M16 et M18 se finissant fin mars, est-il envisageable de définir un remboursement pour les clubs désirant s'inscrire en challenge Sud-Est ?

PAGLIAI C II va falloir attendre l'intégration de la phase 2 de la 4^{ème} série et nous ferons un point

SAVELLI JS est favorable à cette demande

PAGLIAI C Le partenariat Corsica Ferries se termine fin mars mais il transmettra toutes les demandes pour les clubs désirant venir en Corse pour les Tournois organisés localement.

ORSINI F conseil de ne pas demander de changer l'article 650 des statuts et règlements de la FFR. Le montant de l'enveloppe Corse/Continent doit rester détaché de l'article 650. Cet article est calibré pour éviter les ambiguïtés avec d'autres territoires. donc il doit y avoir un motus vivendi sur l'utilisation de l'enveloppe présenté chaque année aux instances FFR.

THEURIER F souhaite qu'une ligne soit ouverte sur les comptes pour les officiels de match.

PAGLIAI C pas de problème nous le ferons

BERGIER A les 300€ de supplément pour les séniors sont-ils rétroactifs ?

PAGLIAI C oui il suffit d'envoyer la facture club.

Le Trésorier précise que le Prévisionnel a été établi en juin 2017 avant l'assemblée générale de fin de saison et que donc il ne prévoit pas toutes les charges ou les recettes afférentes au match du T6N18 de Furiani. Il fera son possible pour que cette manifestation ne soit pas une charge pour le Comité, la seule charge devant être l'acheminement des licenciés EDR et leur éventuel hébergement.

90% des frais seront à la charge de la FFR et la CAB engage 18 000€ de frais pour faire placer les poteaux de rugby.

SAVELLI JS Cette opération doit nous rapporter, c'est pour cette raison que ce doit être un événement majeur pour le rugby Corse. L'étude d'un match TOP14 délocalisé est déjà en cours et la CAB est d'accord.

Le Trésorier précise que la recette des hospitalités et des buvettes fera l'objet d'un rapport complet.

Le Président remercie le Trésorier et passe au vote du Prévisionnel.

4. Approbation du Prévisionnel 2017/2018

Le Prévisionnel 17/18 est approuvé à l'UNANIMITE

5. Questions diverses

MATCH FRANCE / ITALIE T6N18 24 février 2018

Le Président prend la parole

Retour sur la réunion de ce mercredi 10 janvier 2018 avec la délégation FFR en charge de ce match/
DUBERGER S a homologué le stade Armand CESARI lors du rendez-vous avec la CAB.

Les travaux d'implantation des poteaux débuteront le 05 février 2018. Le dernier match du SCB a lieu le 03 février et le 04 c'est un DIMANCHE.

LABARTHE R est le responsable sécurité FFR et ils ont recruté la SISIS pour assurer la sécurité dont la totalité de la facture est à la charge de la FFR

Pour l'instant nous sommes dans un bon timing

F.O. JS

Le Président a demandé 3000 invitations pour les EDR de tous les clubs Corses + tous les licenciés UNSS + toutes les licenciées sportives de tous les sports en Corse

Le SCB nous apporte un soutien énorme, nous avons un accès total à toutes leurs infrastructures même d'entraînement, il a donc été décidé de leur laisser la gestion d'une buvette.

4 Buvettes seront ouvertes le soir du match, les 2 autres seront tenues par des bénévoles et 1 par le traiteur.

15% du chiffre d'affaire de ces buvettes sera reversé à la FFR, un rapport financier sera établi par PAGLIAI C avec un stock d'entrée et un stock de sortie.

La recette finale sera reversée intégralement aux clubs ayant fourni des bénévoles.

PAGLIAI C veut que l'opération soit tout à fait équitable.

Une bodega sera ouverte à l'extérieur du stade, gérée par BONINO H qui fera l'objet d'une autorisation municipale et qui nous permettra, de mettre en valeur nos partenaires. La recette sera entièrement récupérée par le Comité qui la réinvestira totalement dans les EDR Corses.

Le Président revient sur la nécessité de trouver des bénévoles et donne la parole à BERGIER Alain.

Il a expédié des mails à tous les clubs, à tous leurs présidents, à tous leurs secrétaires généraux et à tous les présidents des EDR pour demander un recensement des bénévoles prêts à s'investir dans l'organisation de cet événement. Une relance a été envoyée lors du compte rendu de commission EDR ; A ce jour très peu de réponses. Il souligne que sans bénévoles cet événement ne pourra avoir lieu.

BONINO H précise que les féminines ne tiendront aucun rôle de bénévoles jusqu'à 23h00.

COLONNA A souhaite que des demandes plus précises soient envoyées avec des fiches de poste et qu'il soit précisé si des dispositions ont été prises pour l'hébergement des bénévoles.

PAGLIAI C pour les clubs du sud des devis d'autocars ont été demandés pour les EDR. Un hébergement à l'IGESA peut être également envisagé, gratuits pour le licencié et payant pour les accompagnants.

BONINO H Il faut demander aux Chemins de Fer Corses la possibilité de mettre une ligne cela éviterait le problème du col. DEL MORO A se charge de rencontrer le directeur et d'étudier la question, il a rendez-vous jeudi.

Le Président fait part du souhait de la CAB que des manifestations soient organisées 3 weekends en amont de la rencontre par les clubs de la région bastiaise pour créer un engouement.

ORSINI F précise le souhait de la CAB : ces manifestations doivent être organisées par les clubs de la CAB donc BASTIA XV et sur le territoire de la CAB hors place St Nicolas.

La conférence de presse de ce 17 janvier devrait initier la campagne publicitaire orchestrée par COMM'ON (société de communication choisie par la FFR) dans les médias et sur les réseaux sociaux.

BERGIER A informe donc qu'il fera passer les fiches de poste et souhaite qu'un référent par club soit désigné, qui sera chargé de diffuser et faire remonter les informations. Il ne pourra pas être présent physiquement le 24 février, mais délèguera à PRIETTO C toutes ses prérogatives et sera en back up avec elle.

TORRE J être licencié est-il obligatoire pour être bénévole ?

ORSINI F non, nous créerons des PASS VOLONTAIRES.

BONINO H il y a obligation de faire les accréditations.

ORSINI F résume donc qu'il faut des bénévoles, que cet évènement est une potentielle entrée d'argent pour les clubs et pour le Comité, que l'on est en attente de solutions d'hébergement.

PAGLIAI C rappelle donc qu'il reste à définir les package qui seront proposés et qu'un mail sera envoyé pour préciser point par point les possibilités de déplacement et d'hébergement.

Le passage en LIGUE

DUCREUX N évoque la nécessité très rapide pour les 2 Comités Départementaux de remplir le VADEMECUM de la société ACCORD SPORT accréditée par la FFR pour établir les traités de fusion des nouvelles ligues. Ce document ne leur est pas transmis à ce jour puisqu'ils sont en attente du feu vert de la FFR pour la fusion des 3 entités.

Demande du CRAB de prise en charge des billets d'avion de leurs joueuses continentales

BONINO H expose que pour passer à XV il a été obligé pour la sécurité des joueuses de recruter 3 1eres lignes continentales qu'il a licencié dans son club. L'Assurance lui avait été donnée que les frais de déplacement pour venir jouer les matchs en Corse seraient pris en charge dans l'enveloppe Corse/Continent, puisque lors des déplacements sur le continents ces joueuses n'auraient à effectuer le déplacement et ils ne se déplaceraient qu'à 22 personnes, le quota étant de 25 personnes.

COLONNA A mais alors qu'en est-il des joueurs Corses ? Nous ouvrons la voie aux mercenaires.

BONINO H Il a bien conscience que cette demande ne peut être qu'exceptionnelle et non renouvelable tacitement.

GIAMMARCHI A il ne faut pas toucher à l'enveloppe il serait plus judicieux de verser une subvention exceptionnelle.

DUCREUX N signale que la saison passée cette demande a toujours été refusée à BASTIA XV et au RC LUCCIANA et SIRAUD L confirme

RAFFALLI. J confirme que le RC Lucciana n'a jamais fait de demande au comité directeur.

SAVELLI JS aucune demande officielle n'a été faite donc impossibilité de demander son accord au Comité Directeur.

THEURIER F Il faut étudier chaque cas indépendamment

Le président demande le vote de cette requête :

Cette requête a été mise au vote et approuvée moins 9 voix contre (RC LUCCIANA)

ORSINI F évoque la possibilité d'étendre cette mesure aux étudiants Corses partis sur le continent et toujours licenciés en Corse et il fait donc la demande pour MARIANI Diégo et FILIPPI VANNINI Marien

Le président demande le vote de cette requête :

Cette requête a été mise au vote et approuvée à l'UNANIMITE

THEURIER F précise que ces autorisations doivent être nominatives.

TORRE J informe qu'il a des difficultés à faire jouer tous ses séniors, le RC Ajaccien est donc susceptible d'accueillir tous les clubs souhaitant jouer des matchs amicaux contre son équipe réserve.

ORSINI F une réception de la sélection M26 pour faire une opposition pourrait être organisée.

COLONNA A a des retours du plateau M8 M10 qui se déroule ce jour à Ajaccio et il y a très peu de participants. Il y a des efforts à faire pour expliquer aux parents que les plateaux doivent tous être honorés.

GIAMMARCHI A n'est-il pas possible d'éviter le franchissement du col à cette époque de l'année et programmer les plateaux avant ou après janvier/février ?

ORSINI F on a essayé tout et ça n'a pas été une réussite.

Le Président informe donc qu'il se rendra sur tous les plateaux à l'avenir et qu'il veuille le suivre.

Le Trésorier lui indique qu'il fera le prochain déplacement du 27 janvier à Ajaccio avec lui.

Le Président clôture la séance à 13h30.

Le Président,

SAVELLI Jean-Simon.

Le Trésorier,

PAGLIAI Christophe.

Le Secrétaire Général,

ORSINI Fabrice.

